

# MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS

17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

en exercice 11

présents 08

votants 09

L'an deux mil vingt deux

le vingt et un septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2022

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, TORCHUT, LEGALLAIS,  
PENICAUT, BRUN, Mmes COUSSOT, BRANDT, DESRENTES, FURAUD

Absents : M. BOUTINET (pouvoir à M Combeau), M. BRUN, Mme FURAUD (excusée)

Secrétaire : M. PENICAUT

### Objet : LOTISSEMENT : PRIX DE VENTE

Vu la délibération N°017-211703137-20210504-20210504001-DE du 07/05/2021 portant sur le rachat à l'Etablissement Public Foncier de nouvelle aquitaine de la parcelle cadastrée ZE 399,

Vu la délibération N°017-211703137-20220711-20221107001-DE du 12/07/2022 portant sur la création d'un lotissement communal,

Vu la délibération N°017-211703137-20220921-20220921006-DE du 26/09/2022 portant sur la dénomination rue et choix du nom,

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de déterminer le prix de vente de chacun des 10 lots. Il propose de fixer le prix de vente pour l'ensemble des lots à 48 euros le m2. Il est également proposé de donner une exclusivité sur la vente de 5 lots non définis, pendant 5 mois à dater du 01/11/2022 à l'association « Maison vivante ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

8 Voix POUR

1 Voix CONTRE

- Fixe le prix de vente des lots à 48 euros M2, comme suit :

N° de Lot	Surface du lot en M2	Prix au M2	Prix total
1	540 m2	48,00	25920
2	598 m2	48,00	28704
3	598 m2	48,00	28704
4	622 m2	48,00	29856
5	612 m2	48,00	29376
6	612 m2	48,00	29376
7	598 m2	48,00	28704
8	526 m2	48,00	25248
9	534 m2	48,00	25632
10	543 m2	48,00	26064
<b>TOTAL</b>	<b>5783 m2</b>		<b>277584</b>

- Décide de donner 5 lots non définis en exclusivité à l'association « Maison Vivante » pendant 5 mois à compter du 01/11/2022
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la vente des lots.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
**Bernard COMBEAU**

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
<b>Sous le N° 017-211703137- 20220921-20220921007-DE</b>
<b>Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 27/09/2022</b>